

Inauguration du Consortium LNR belge pour les OGM – 28 novembre 2006

La production de plantes génétiquement modifiées (GM) et la mise sur le marché de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux dérivés d'OGM ou contenant des OGM doivent satisfaire à un cadre réglementaire européen strict. Les nouveaux règlements – le règlement "GM food/feed" 1829/2003/CE et le règlement 1830/2003/CE concernant "la traçabilité et l'étiquetage" – rendent obligatoire, tout au long de la chaîne de production, l'étiquetage de toutes les denrées alimentaires et aliments pour animaux contenant des OGM ou dérivés d'OGM au delà du seuil de 0,9% par ingrédient. De plus, pour tous les OGM non autorisés pour lesquels l'évaluation des risques a déjà été faite par la Commission et s'est avérée positive, l'étiquetage est obligatoire à partir d'une concentration relative de 0,5%.

En raison d'une part de ces règlements plus stricts et d'autre part de la complexité accrue des OGM, il est crucial de disposer de méthodes analytiques précises et fiables pour la détection et la quantification des OGM. Pour le contrôle des OGM, il est important que les gouvernements puissent faire appel à des laboratoires spécialisés et compétents.

Dans le cadre du Règlement 1829/2003/CE, l'UE a instauré le Laboratoire Communautaire de Référence (LCR) pour les OGM établi au JRC à Ispra, en Italie. Pour son fonctionnement, le LCR peut faire appel au réseau européen de laboratoires OGM (ENGL), qui a pour but le développement de stratégies de contrôle des OGM. Le même règlement précise également que les états membres de l'UE peuvent créer des Laboratoires Nationaux de Référence (LNR) chargés de l'implémentation des règlements OGM au niveau national. L'objectif de ces LNR pour les OGM est d'assister le CRL et l'ENGL via, entre autres, la participation dans divers groupes de travail ou de discussion. C'est dans ce cadre que le consortium NRL belge a été créé. En Belgique, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), sont les autorités compétentes pour la normalisation et le contrôle de la chaîne alimentaire, en ce compris les OGM. Depuis le 1er juillet 2006, le LNR pour les OGM est légalement installé en tant que consortium de trois laboratoires: l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP) – Section de Biosécurité et de Biotechnologie, le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) - Département Qualité des productions agricoles et l'Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO) - Eenheid Technologie en Voeding Voeding – Productkwaliteit en -innovatie.

La mission du LNR est de résoudre les problèmes techniques et de promouvoir l'application et le développement de nouvelles méthodes, matériaux de référence et calibrateurs pour la détection d'OGM. Concrètement les tâches principales du LNR sont les suivantes:

- Effectuer les analyses de contrôle technico-scientifique des OGM sous accréditation (ISO 17025) et mettre à jour les méthodes analytiques;
- Participer à des tests interlaboratoires internationaux;
- organiser au niveau national, des tests circulaires destinés aux laboratoires de routine dans le but d'harmoniser les pratiques d'analyse en routine;
- Veiller à transmettre de la documentation ou de l'information aux laboratoires de routine;
- Promouvoir la qualité des laboratoires de routine en leur fournissant un support technique et une diffusion de l'information (par exemple via un site web);
- Informer l'AFSCA au sujet de l'interprétation des résultats d'analyse;
- Maintenir le contact avec l'ENGL et transmettre l'information utile à l'AFSCA et aux laboratoires externes de routine;

- Accompagner et soutenir des projets de recherche dans le domaine concerné;
- Apporter à l'AFSCA un support technique et scientifique lors de crises et d'incidents.